



# Le Prône de Plouvien

## Informations Générales

Courriel : [mairie@plouvien.fr](mailto:mairie@plouvien.fr) - annonces : [prone@plouvien.fr](mailto:prone@plouvien.fr) - Internet : [www.plouvien.fr](http://www.plouvien.fr)

### MEMENTO - MAT DA C'HOZOUUD

MAIRIE :	☎ 02 98 40 91 16	TAXI DOUERIN	☎ 02 98 40 98 07
CCPA - ASTREINTE EAU ET ASSAINIS. :	☎ 06 08 41 49 75	TAXIS NP TRANS BRETAGNE	☎ 06 83 63 79 39
POMPIERS :	☎ 18 ou 112	PLOUVIEN SOLIDAIRE :	☎ 06 49 25 59 27
GENDARMERIE :	☎ 17		☎ 06 21 36 04 12
SAMU :	☎ 15	<a href="mailto:plouviensolidaire@gmail.com">plouviensolidaire@gmail.com</a> -	
MÉDECIN : Appeler le centre	☎ 15	<a href="https://plouvien-solidaire.asso-web.com">https://plouvien-solidaire.asso-web.com</a>	
PHARMACIE de garde	☎ 32 37	<b>Assistante Sociale :</b>	
CABINETS INFIRMIERS :		Lannilis fermé	☎ 02 98 04 02 65
✓ RUE DE BESQUIEN	☎ 02 98 40 00 56	Saint-Renan	☎ 02 98 84 23 22
✓ PLACE DE LA MAIRIE	☎ 02 29 02 64 09	CLIC : permanence téléphonique	
		de 9H à 12H	☎ 02 98 21 02 02

## À Plouvien

### CORONAVIRUS PLAN COMMUNAL DE LUTTE ET DE PROTECTION

Peut-être pour encore plusieurs semaines, nous sommes confinés à notre domicile et devons appliquer les gestes barrières.

**Ces mesures sont indispensables pour freiner la diffusion du virus Covid-19. La municipalité vous appelle à les respecter strictement.**

Si vous devez vous déplacer pour des raisons impérieuses, vous devez avoir sur vous :

- une pièce d'identité,
- depuis ce mercredi 25 mars, la nouvelle l'attestation individuelle de déplacement dérogatoire signée, datée avec indication de l'heure de départ (Attestation disponible dans les commerces de Plouvien ouverts, les journaux et en tapant sur les moteurs de recherche « Attestation de déplacement dérogatoire »), **ATTENTION : l'ancien modèle n'est plus valable.**
- Si vous travaillez, l'attestation permanente de votre employeur.

**La gendarmerie contrôle régulièrement** les déplacements sur tout le territoire de la commune, y compris en zone rurale et **verbalise à hauteur de 135 €.**

Afin de rendre cette épreuve moins difficile, les acteurs locaux sont mobilisés pour proposer sur place, à Plouvien, les services de première nécessité. Nos commerçants, artisans, fournisseurs de services, etc. s'organisent, dans la mesure de leur possibilité, pour être à votre disposition. Il n'est pas nécessaire de se déplacer hors de la commune pour s'approvisionner. En consommant local, vous respectez les règles de confinement et vous faites fonctionner l'économie la plus proche de chez vous.

**Sur le site de la commune, les entrepreneurs trouveront, pour les soutenir immédiatement, un guide des contacts et démarches à entreprendre pour bénéficier de mesures immédiates de soutien du Gouvernement y compris les ordonnances publiées le 25 mars.**

#### COMMENT VOUS INFORMER ?

Les dispositions applicables évoluent rapidement.

Consultez régulièrement :

- le site internet de la mairie: <http://www.plouvien.fr>
- le panneau d'affichage lumineux devant la Mairie
- le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- le numéro vert : 0 800 130 000
- la presse quotidienne
- la télévision

#### RAPPEL DES MESURES BARRIÈRES

- Se laver les mains très régulièrement,
- Tousser ou éternuer dans son coude,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique,
- Saluer sans se serrer la main,
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec vos interlocuteurs.

## INFORMATIONS MUNICIPALES - KELEIER AN TI KÉR

→ **CONSEIL MUNICIPAL** : L'installation du nouveau conseil municipal élu le 15 mars n'a pu avoir lieu sur décision du gouvernement. En conséquence, la Municipalité précédente reste en place provisoirement.

→ **MAIRIE** : Les services administratifs sont fermés mais l'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 et de 13:30 à 17:00 au 02 98 40 91 16 (sauf mercredi après-midi et vendredi : 16:00) ([mairie@plouvien.fr](mailto:mairie@plouvien.fr)). L'accueil physique est possible, uniquement sur RDV, pour des services urgents qui ne peuvent être différés. Les services techniques assurent le maintien en sécurité et en propreté du bourg, de la voirie et des équipements municipaux.

→ **POSTE** : L'agence Postale est fermée. La **levée du courrier** (boîte aux lettres jaune près de la Mairie) est assurée quotidiennement jusqu'à nouvel ordre. La **distribution du courrier** peut être interrompue. L'information sera disponible sur le site de la commune. Timbres en vente au Keling's

→ **SERVICES** : Jusqu'à nouvel ordre, toutes les activités sportives, culturelles, d'animation, etc. ... sont annulées ou reportées. Toutes les salles communales sont fermées (écoles, salles de sport, salles de réunion, médiathèque, etc. ...). Les terrains de sport, le city-foot, le Jardin du Prat sont interdits d'accès.

→ **PERSONNES ÂGÉES OU FRAGILES** : Si vous avez connaissance de cas de personnes seules, âgées, dépendantes ou fragiles et qui ne bénéficient pas d'assistance de la part de proches ou d'organismes, merci de prévenir la mairie.

→ **URBANISME** : **permis de construire accordé** : SCEA de KERHALS, SALAUN Denis, extension stabulation et couverture d'une fosse à lisier : Kerhals.

### ETAT CIVIL

**PUBLICATIONS DE MARIAGE** : \*Nicolas BELLEC & Emeline BELLEC, Mespeler. \*BRIAND Patrick & LE LAY Véronique, Brest.

### PASSAGE à L'HEURE D'ÉTÉ



Dans la nuit du **samedi 28 au dimanche 29 mars**, nous passerons à l'heure d'été. Les montres avancent d'une heure : à 2 h du matin, il sera 3 h du matin.  
**On dormira donc une heure de moins.**

### LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ S'ORGANISENT POUR VOUS SERVIR EN TOUTE SECURITE

Les **cabinets infirmiers** assurent tous leurs soins à domicile. Les **médecins** viennent vous chercher sur le parking. Vous n'avez plus à passer par la salle d'attente. Les ordonnances des personnes ayant des traitements longue durée sont reconductibles sans besoin de passer par votre médecin jusqu'au 31 mai. Pour les patients chroniques ou à risque covid-19 : anticipez votre passage à la **pharmacie** en téléphonant, en envoyant un mail ([pharmacie.plouvien@mail.com](mailto:pharmacie.plouvien@mail.com)) ou en utilisant le site de la pharmacie pour envoyer votre ordonnance. Celle-ci vous sera directement remise à votre véhicule à votre arrivée. Nous restons à votre disposition pour toute question et sommes conscients des efforts qui vous sont actuellement demandés pour la santé de tous.

**COMMERCES OUVERTS SUR PLOUVIEN** : Des artisans et commerçants ont réduit ou arrêté leur activité mais sont susceptibles d'assurer leurs services, en cas d'absolue nécessité (Se renseigner directement auprès d'eux).

- **LA BOULANGERIE LELLING** : ouvert du lundi matin au dimanche midi (sauf mercredi) ☎ 02 98 40 95 48
- **LE BISTRO DES MOULINS DE TARIEC** : *traiteur et tabac* : 8:00 - 13:00 / 17:00 - 19:00
- **FERME DE KERGRAC'H** : *viande bio* ouverte le mercredi de 17:00 à 19:00 - [fermedekergrach@orange.fr](mailto:fermedekergrach@orange.fr)
- **GARAGE FOURNIER** : *mécanique auto* - 02 98 40 92 11 - reste ouvert aux horaires habituels
- **LE KELLINGS** : *tabac-presse* : du lundi au samedi : 7:00 - 13:00 / 17:00 - 20:00 ; dimanche : 9:00 - 12:30
- **Ti-Local** : *alimentaire* : mercredi : 13:30 - 18:30 ; vendredi : 13:30 - 19:00 ; samedi : 9:30 - 12:30 / 15:00 - 18:30

**SOLIDARITE** : **Plouvien Solidaire** assure une distribution des denrées alimentaires aux bénéficiaires 06 21 36 04 12 et 06 49 25 59 27. Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de PLOUVIEN est à votre disposition pour recueillir vos besoins. Contact : 02 98 40 91 16 / [mairie@plouvien.fr](mailto:mairie@plouvien.fr).

**GARDE D'ENFANTS** : la garde des enfants du personnel soignant est assurée au niveau intercommunal.

**LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS** : nouvelle organisation du relais de Plabennec depuis ce lundi, afin de continuer à informer le public dans cette période "particulière" où les questions des familles comme des assistantes maternelles sont nombreuses. **Permanences téléphoniques** : du lundi au vendredi : de 9:00 à 11:00 au 06 01 44 01 12 ; de 11:00 à 14:00 au 06 98 56 32 22 ; de 15:00 à 17:00 au 06 01 44 01 12. Par mail : [rpam@plabennec.fr](mailto:rpam@plabennec.fr).



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : SERVICES INDISPENSABLES

- ⇒ [accueil@pays-des-abers.fr](mailto:accueil@pays-des-abers.fr)
- ⇒ **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT** : ☎ 02 30 26 02 82 / [sea@pays-des-abers.fr](mailto:sea@pays-des-abers.fr)
- ⇒ **POINT ACCUEIL EMPLOI** : ☎ 02 90 85 30 12 / [accueil.emploi@pays-des-abers.fr](mailto:accueil.emploi@pays-des-abers.fr)
- ⇒ **PLIE** : [defiemploi@pays-des-abers.fr](mailto:defiemploi@pays-des-abers.fr)
- ⇒ **MISSION LOCALE** : [acc.plblnl@mlpb.org](mailto:acc.plblnl@mlpb.org)
- ⇒ **LE SERVICE DÉCHETS** : ☎ 02 90 85 30 18 [www.cc-plabennec-abers.fr](http://www.cc-plabennec-abers.fr)

- La **collecte des déchets** est susceptible de subir des perturbations. Les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, laissez-le en extérieur, il sera ramassé les jours suivants.

- **Points éco-propreté bourg** : ne pas les utiliser. Il est demandé de stocker papiers, cartons et bouteilles (non-polluants) chez vous jusqu'à la fin du confinement.

- Les **déchèteries et aires de déchets verts** sont fermées. *Tout dépôt devant ou à proximité de ces sites est également strictement interdit. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.*



**les feux sont interdits : c'est le moment de privilégier le compostage !**  
**Dans tous les cas, vous êtes invités à garder les déchets chez vous en attendant des jours meilleurs.**

**La CCPA est fermée physiquement au public.**

**En cas d'urgence, des accueils téléphoniques et mail sont maintenus**

### RAMASSAGE :

**Semaine 14 (du 30/3 au 3/4) : zone B (semaine paire)**



**Lundi 30** : Kermerrien. **Mercredi 1<sup>er</sup>** : Tariec, Le Créo, Kéricuff, Kérilien, Ruméan, Camhars, Kerhad, Roscoarec, Kéradraon, Kergroas, Kerventénant, Kerhals, le Crann, Kergeorges, Toul Al Bleis, Feunteunigou et St-Jean (maisons au nord du quartier de Feunteunigou uniquement, le long de la RD). **Judi 2** : Kérabo (partie Plouvien), Poulcaër.